

BREVET PROFESSIONNEL (BP) Aménagements Paysagers

Ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe

Par la voie de l'apprentissage



Diplôme de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture

Durée de la formation en contrat d'apprentissage : 2 ans, en alternance avec le milieu professionnel
900 heures en centre et 2 140 heures en entreprise.

Début de la formation : septembre

Période de recrutement : de mars à juillet. Pour cas particulier: possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée, si des places sont encore disponibles.

Rémunération et financement selon l'âge et l'année de l'apprentissage.

Public

Jeune de 16 à 29 ans en apprentissage (ou plus, sous certaines conditions)

Les jeunes ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année en cours peuvent conclure un contrat d'apprentissage à condition d'avoir terminé la classe de 3ème.

Conditions d'admission

Posséder un niveau équivalent niveau 3 (anciennement niveau V)
(BEPA, CAP, BPA)

Entretien de motivation pour approuver l'acceptation du parcours
Avoir un maître d'apprentissage pour la formation par la voie de l'apprentissage

Conditions d'inscription

Demande de dossier de pré-inscription

Entretien individuel avec le référent de la formation

Objectifs

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise du paysage ou d'une collectivité.



Nos spécificités

Interventions pédagogiques de paysagistes professionnels

Séances de travaux pratiques au sein de notre domaine paysager et/ou chantiers école

Sorties techniques spécialisées (pépinières, carrières, gazonnière,...)

Rémunérations, tarifs, informations pratiques

Frais pédagogiques totalement pris en charge en alternance
(prise en charge par les OPCO)

Rémunération contrat d'apprentissage : de 27% à 100% du SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation

Tarif : les niveaux de prise en charge des frais de formation vont de 4 000 € à 14 300 € selon l'organisme financeur (OPCO) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.

Possibilité de restauration et d'hébergement

CFPPA REINACH FORMATIONS

Domaine Reinach

1031 Avenue Charles Albert - 73290 La Motte Servolex

Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

www.reinach.fr



CAPACITÉS - UNITÉS PROFESSIONNELLES:

C1. SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

C11. développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

C12. se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

C2. ORGANISER LES TRAVAUX SUR UN CHANTIER D'AMÉNAGEMENT

C21. préparer le travail pour un chantier

C22. coordonner le travail sur un chantier

C3. RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

C31. réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

C32. réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

C4. RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE VÉGÉTAUX

C41. réaliser des travaux de plantation

C42. réaliser des travaux de végétalisation par semis

C5. METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES

C51. réaliser des mûrets et des escaliers

C52. mettre en place des revêtements

C6. S'ADAPTER À DES ENJEUX PROFESSIONNELS PARTICULIERS

UCARE

Permis tronçonneuse ecc1 et ecc2

Formations :

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Habilitation électrique
- Initiation Cao/Dao (Conception et Dessin Assistée par Ordinateur)
- Conduite d'engins (équivalence au niveau 1 du CACES)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours, travaux pratiques, visites, intervenants extérieurs.

Les évaluations ont lieu tout au long de la formation.

Les 8 unités capitalisables (UC) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme.

Évaluation des UC à la fin de chaque session. Possibilité de valider une partie des blocs de compétences.

Possibilité d'établir un parcours individuel de formation

POURSUITE DE FORMATION

Formation visant une insertion professionnelle directe

Certificats de spécialisation (CS) (Élagage, maçonnerie paysagère,...)

BTS Aménagements Paysagers

Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.

Taux de réussite au diplôme : 53 %
Taux d'insertion professionnelle : 71%
Taux de poursuite d'étude : 12%
Note de satisfaction des apprentis : 8/10
Taux d'abandon : 41%
Session 2023-2024



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



France Travail



Erasmus+



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Cofinancé par
l'Union européenne



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



CONTACTS

Responsable de la Formation :

Sylvain DASSIN - sylvain.dassin@educagri.fr

Informations administratives :

Salima GONZALEZ (tel : 04 79 75 99 54)

salima.gonzalez@educagri.fr